
Siège : Mairie de TOURRETTES 83440

**PROCES VERBAL
COMITÉ SYNDICAL DU 15 FEVRIER 2021**

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni à la Mairie de Tourrettes sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents : Messieurs Camille BOUGE (Délégué de Tourrettes), Alain BOURDERAU (Délégué de Fayence), François CAVALLIER (Délégué du Département), Guillaume DECARD (Délégué du Département), Bernard HENRY (Délégué de Fayence), Jean-Yves HUET (Délégué de la Communauté de Communes), Michel RAYNAUD (Délégué de Tourrettes), René UGO (Délégué de la Communauté de Communes).

Secrétaire de séance : François CAVALLIER

En raison de l'épidémie de Covid-19, la réunion a eu lieu dans les locaux de la mairie de Tourrettes et s'est déroulée à huit clos (selon le I, II et III de l'article 6 de la loi n°2020-1379)

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 27 juillet 2020, qui n'appelant pas de remarque particulière, est adopté à l'unanimité.

1. Remplacement de Françoise DUMONT par Guillaume DECARD, nouveau délégué du Département du Var

Par délibération du Conseil Départemental n°A2 du 1 décembre 2020, Guillaume DECARD est désigné nouveau délégué du Syndicat Mixte du Vol à Voile, en remplacement de Françoise DUMONT.

La composition du bureau, telle que votée par le Comité Syndical du 27 juillet 2020, reste inchangée, à savoir :

- Président : Camille BOUGE
- Vice-Président : Bernard HENRY
- Trésorier : René UGO
- Secrétaire : François CAVALLIER

Monsieur le Président propose à l'assemblée de prendre acte de ce changement de délégué du Département du Var, et se félicite que Guillaume DECARD soit par ailleurs Président de Var Tourisme.

A cette occasion, un tour de table est fait afin que chaque membre se présente.

2. Changement d'adresse du siège du Syndicat et du lieu de réunion

Pour des raisons d'organisation pratique, Monsieur le Président souhaite changer l'adresse du siège du Syndicat. Actuellement situé à la Mairie de Fayence, le nouveau siège serait à la Mairie de Tourrettes, Place de la Mairie, 83440 TOURRETTES.

De ce fait, les réunions auront lieu en mairie de Tourrettes.

Il sera prévu un emplacement extérieur réservé à l'affichage destiné au public.

Le site internet de la mairie de Tourrettes publiera les convocations et comptes-rendus des réunions du Syndicat.

- L'article 5 – Siège, des statuts du Syndicat sera ainsi modifié :

« Le siège du Syndicat Mixte est fixé à la Mairie de Tourrettes, Place de la Mairie, 83440 TOURRETTES. Le lieu du siège pourra être déplacé sur simple délibération du comité Syndical, sans modification statutaire. »

- L'article 2 : convocations, du règlement intérieur du Syndicat sera aussi modifié :

« Elle est mentionnée au registre des délibérations et publiée sur le site internet de la ville de Tourrettes, siège du Syndicat Mixte » le reste de l'article est inchangé.

Le site internet de la mairie de Fayence gardera le lien avec le Syndicat Mixte et il est proposé d'ajouter un lien sur le site de la Communauté de Communes du pays de Fayence.

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du Président et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de changer l'adresse du siège du Syndicat qui est désormais à la Mairie de Tourrettes, Place de la Mairie, 83440 TOURRETTES
- DECIDE de modifier l'article 5 – Siège, des statuts du Syndicat comme suit :
« Le siège du Syndicat Mixte est fixé à la Mairie de Tourrettes, Place de la Mairie, 83440 TOURRETTES. Le lieu du siège pourra être déplacé sur simple délibération du comité Syndical, sans modification statutaire. »
- DECIDE de modifier l'article 2 : Convocations, du règlement intérieur du Syndicat comme suit :
« Elle est mentionnée au registre des délibérations et publiée sur le site internet de la ville de Tourrettes, siège du Syndicat Mixte » le reste de l'article est inchangé.
- CHARGE Monsieur le Président de prévoir, à la mairie de Tourrettes, un emplacement extérieur réservé au Syndicat pour l'affichage destiné au public.
- SOUHAITE que les sites internet des mairies de Tourrettes et de Fayence, ainsi que celui de la communauté de communes du Pays de Fayence aient un lien avec le Syndicat Mixte pour la diffusion des réunions et comptes-rendus.

3. Compte de gestion, compte administratif et affectation des résultats 2020

3.1- Approbation du compte de gestion 2020 du Trésorier :

Monsieur le Président préconise l'adoption du compte de gestion qui n'appelle aucune observation particulière.

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECLARE que le compte de gestion dressé par le Trésorier pour l'exercice 2020, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3.2- Vote du compte administratif 2020 :

Monsieur le Président présente au Comité Syndical le compte administratif 2020, ainsi que les résultats de l'année

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Depenses ou déficits	Recettes ou excédents	Depenses ou déficits	Recettes ou excédents	Depenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		10 733,68		43 431,28	0,00	54 164,96
Résultats affectés		0,00			0,00	0,00
Opérations de l'exercice	27 052,10	17 540,40	22 602,64	30 884,39	49 654,74	48 424,79
TOTAUX	27 052,10	28 274,08	22 602,64	74 315,67	49 654,74	102 589,75
Résultats de clôture	0,00	1 221,98	0,00	51 713,03	0,00	52 935,01
Restes à réaliser	0,00	0,00			0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	27 052,10	28 274,08	22 602,64	74 315,67	49 654,74	102 589,75
	0,00	1 221,98	0,00	51 713,03		52 935,01

Monsieur le Président quitte la salle et Monsieur Bernard HENRY prend la présidence de la séance.

Il est procédé au vote du compte administratif 2020.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- VOTE le compte administratif 2020 présenté par Monsieur Camille BOUGE, ce dernier n'ayant pas pris part au vote

3.3 - Affectation du résultat 2020

Monsieur Camille BOUGE reprend la présidence de la séance.

Le Comité Syndical, oui l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'affecter les 51 713.03 € d'excédent de fonctionnement, constaté à la clôture de l'exercice 2020, au compte 002 (« Résultat de fonctionnement reporté ») et de reporter l'excédent d'investissement, d'un montant de 1 221.98 € au compte 001 (« Résultat d'investissement reporté »).

4. **Vote du Débat d'Orientation Budgétaire 2021**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'en vertu de l'article L.5722-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui renvoie aux dispositions de l'article L.3312-1 de ce même Code, un débat doit avoir lieu, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, au sein du Syndicat Mixte sur les orientations budgétaires.

Monsieur le Président soumet le rapport ci-dessous :

RAPPORT PORTANT SUR LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

<u>1 – Résultats de l'exercice budgétaire 2020</u>	Rappel 2019	Résultats 2020
Excédent de fonctionnement :	43 431.28€	51 713.03€
Excédent d'investissement :	10 733.68€	1 221.98€
Déficit des Restes à réaliser :	0€	0€

Il sera prévu, lors du vote du Budget Primitif 2021, de reprendre en section de fonctionnement un excédent de 51 713.03 € et un excédent de 1 221.98 € en section d'investissement.

2 - Réalisations 2020

- La 2^{ème} tranche de l'ADAP qui concerne les aménagements extérieurs, n'a pas pu être lancée comme prévu en 2020. Elle sera donc reportée.
- Des entretiens importants ont été pris en charge sur l'ensemble de l'année 2020 : 1852.40 € pour les réparations de la toiture du restaurant et 23 964€ pour les travaux de reprise de traversée de route.
- 1920€ ont été réglé à l'avocate de la SCP LESAGE BERGUET GOUARD-ROBERT pour la procédure d'appel portée devant la cour administrative d'appel (litige SCI 3M).

3 – Projets 2021

- Etude de projet pour l'aménagement d'un musée des planeurs dans le hangar principal et par conséquence création d'un nouveau hangar en bout de piste sud.
- Les loyers 2021 seront proposés au BP comme suit :
 - Revalorisation du loyer de l'AAPCA, selon l'indice de référence des loyers du 2^{ème} trimestre 2020 (130.57) / 2019 (129.72), soit une augmentation de 0.66% et un nouveau loyer annuel de 10 981.24€, contre 10 909.75€ en 2020 ;

- Revalorisation du loyer du restaurant, selon l'indice du coût de la construction du 2^{ème} trimestre 2020 / 2019 (1753/1746) pour la SAS Louanne, représentée par son gérant Eric BRUNEL, soit une augmentation de 0.40% et un nouveau loyer annuel de 15 640,15€, contre 15 577.70€ en 2020.

➤ Proposition de maintien de la subvention de 1 200€ pour l'Association Aéronautique Fayence Oldtimers.

4 – Structure et gestion de l'encours de la dette

Au 1^{er} janvier 2021, la dette en capital du Syndicat Mixte s'élève à 41 612.14€ et repose sur un emprunt :

- L'emprunt de 50 000€ réalisé en décembre 2017 (échéance 2033) pour la 1^{ère} tranche des travaux liés à l'ADAP ;

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire qui sera suivi, dans les deux mois de la présente, par l'examen du budget 2021.
- VOTE le présent Débat d'Orientation Budgétaire sur la base du rapport joint à la présente délibération pour transmission au contrôle légalité.

5. Discussion sur les grands axes stratégiques de la mandature

Monsieur le Président souhaite qu'une discussion soit faite sur les projets à mettre en place au cours de cette mandature.

Projets de rénovation, mais aussi mise en valeur du site, points sportifs et de loisirs.

Positionnement de la plateforme autour de sa vocation historique : la pratique du vol à voile

1/ Projet de valorisation du site du vol à voile

Il y a quelques années, le vol à voile avait la réputation d'être assez « fermé », ce qui n'est plus le cas.

L'évolution de la cantine du vol à voile en restaurant ouvert à toute la population a été un élément important d'attractivité.

Le but est de créer un espace convivial, de villégiature pour les habitants, dans des conditions d'accueil sécurisé, tout en participant au développement touristique et territorial.

✓ La création d'un musée du vol à voile avec exposition d'un ancien planeur, ancien tracteur, par exemple, dans un bâtiment existant (dans l'actuel hangar de planeurs), car ce lieu a une âme ancienne, vintage et de charme.

Ce qui impliquerait la construction d'un nouveau hangar plus moderne, à l'emplacement de l'ancien terrain de foot/Bmx, sur la commune de Tourrettes.

M. HUET émet l'idée que la gestion et la promotion de ce musée et des autres situés sur le Pays de Fayence, puisse se faire par la Communauté de Communes du Pays de Fayence, éventuellement par un conservateur.

✓ Autre étape à développer : le tour de la plateforme de façon piétonnier, par un chemin sécurisé, parcours santé.

Idée : que toutes les générations confondues puissent venir faire le tour du terrain du vol à voile, en égayant le parcours de façon ludique et pédagogique, en installant des planches d'information des sites visibles. Cet aspect a déjà fait l'objet d'un travail avec l'Office du Tourisme Intercommunal.

✓ Redonner une ouverture de développement du vol à voile, avec implication du Département dans les projets et actions à mener en partenariat avec tous les acteurs publics.

Un aménagement entre la zone aéronautique et la zone publique devra être mis en place afin de sécuriser le site.

M. HENRY signale que dans le PLU de Fayence il est prévu un emplacement pour un espace d'hébergement hôtelier dans le cadre d'un futur développement du vol à voile.

M. HUET précise aussi que la commune de Montauroux a réservé un terrain pour un projet hôtelier.

Monsieur le Président en profite pour remercier le Département pour la réalisation d'un rond-point, courant 2^{ème} semestre 2021 sur la départementale RD19 vers l'entrée de l'aérodrome. Ce rond-point suffisamment grand serait l'opportunité de promouvoir le site en y installant un aéronaf, ce qui permettrait un visuel attirant très intéressant au niveau touristique.

2/Projet de démarche solidaire

Actuellement, un bâtiment accueille le Relais Solidarité, qui est très actif.

Il pourrait s'agrandir, compte tenu, malheureusement des demandes croissantes.

3/ Positionnement du Syndicat

- ✓ Usage restreint ou non de la plateforme.
- ✓ Approche de l'aéroport Cannes-Mandelieu

Travailler sur ces points avec la DGAC et le gestionnaire de la plateforme.

- ✓ Investir dans la réduction des nuisances sonores des moteurs, mais aussi des enrouleurs de câbles.

Tous ces projets sont à mettre en place dans les prochains mois.

Il est noté que les différents intervenants (Commune de Tourrettes, Commune de Fayence, le Département du Var et le Communauté de Communes du Pays de Fayence) s'accordent sur le projet global et ont la même volonté.

Il est signalé, que compte tenu de l'objet actuel du Syndicat Mixte du vol à voile et du sous-traité de gestion avec l'AAPCA, une étude juridique sur l'évolution possible du Syndicat devra être faite.

M. UGO propose de demander aussi conseil à des organismes tels que le CAUE pour nous accompagner techniquement sur ces projets.

Le coût financier devra aussi être étudié.

Les délibérations nécessaires à la mise en œuvre de tous ces projets seront prises au fur et à mesure.

Monsieur le Président remercie les membres du Comité Syndical sur la bonne avancée de cette discussion.

6. Renouvellement du bail de Monsieur BOUCHARDON Alain

M. François CAVALLIER ayant un impératif quitte la séance et ne prend pas part au vote de cette délibération.

Monsieur le Président informe l'assemblée que le bail d'habitation avec M. BOUCHARDON Alain arrive à échéance le 30 juin 2021.

Il s'agit d'un T2 d'une superficie de 51.81 m² situé au centre de vol à voile, dans le bâtiment est.

Monsieur le Président propose que ce bail soit renouvelé pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} juillet 2021, pour un montant de loyer de 200 € par mois en raison de la nuisance apportée par sa proximité immédiate avec les pistes de l'aérodrome.

Le Comité Syndical, oui l'exposé du Président, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de renouveler le bail d'habitation avec M. Alain BOUCHARDON, dans les conditions exposées ci-dessus, à compter du 1^{er} juillet 2021, moyennant un loyer mensuel de 200 €, hors charge, révisable au 1^{er} juillet de chaque année en fonction de l'IRL, pour une durée de 6 ans.
- CHARGE Monsieur le Président d'informer M. Alain BOUCHARDON de ce renouvellement.

7. Questions diverses

Monsieur le Président informe l'assemblée, des nouvelles affaires juridiques en cours :

- Requête du 22/07/2020 auprès de la Cour administrative d'appel de Marseille faite par SCI LES 3M : La SCI les 3M et la SARL Hydro Aéro Concept demandent à la cour d'annuler le jugement n°1802568 du 28 mai 2020 par lequel le TA de Toulon a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la délibération du Syndicat du 28/11/2017 autorisant la constitution d'une servitude de passage à l'usage exclusif des propriétaires d'un lotissement.
- Requête du 13/10/2020 auprès de la Cour administrative d'appel de Marseille faite par CLUB ULM FAYENCE TOURRETTES :

L'association Club ULM de Fayence-Tourrettes (CLUFT) demande à la Cour d'annuler le jugement 1803684 du 13 août 2020 par lequel le tribunal administratif de Toulon a rejeté sa demande tendant à la décision rejetant implicitement sa demande tendant à faire cesser le traitement inégalitaire entre usagers planeurs et usagers ULM ainsi que d'engager des travaux d'abri pour ULM et d'enjoindre le syndicat de mettre fin à la discrimination tarifaire organisée par son délégataire entre les usagers en planeurs et ULM et de faire assurer un fonctionnement normal du service public aéroportuaire au plan de la sécurité du stationnement des usagers ULM.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

C. BOUGE

